

RESEAU ONCOLOGIE PARIS EST

Le réseau cancer d'accompagnement au domicile

ROPE

Association loi 1901 déclarée au JO du 19/05/07

Siège social / Bureau : Réseaux AGEPE et ROPE – 2 rue Plichon 75011 Paris
Tel : 01.46.36.51.28

PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE DE L'INTERVENTION D'INFIRMIERS

ROPE, Réseau de Santé en cancérologie, a pour objectif d'assurer aux malades atteints de pathologie cancéreuse, ainsi qu'à l'entourage, une prise en charge globale de qualité et de proximité.

La prise en charge spécifique de l'intervention d'infirmiers rentre dans cet objectif et ROPE a obtenu de la Mission Régionale de Santé de la région Ile-de-France de pouvoir proposer l'intervention d'infirmiers qualifiés et sensibilisés à la pathologie cancéreuse (évaluation de l'efficacité des soins, de la douleur, suivi thérapeutique ...)

Pour pouvoir bénéficier de cette prise en charge financière d'intervention d'infirmier en ville dont vous avez besoin :

- **choisissez un ou une infirmier(e) parmi la liste** (que vous pouvez obtenir en nous contactant ou retrouver directement dans la colonne de droite des services proposés de l'espace patient de ce site)
- **imprimez vous la fiche d'information et remplissez la fiche de consentement** (que vous pouvez obtenir en nous contactant ou retrouver directement dans la colonne de droite des services proposés de l'espace patient de ce site)
 - ♦ **en partie haute, les données vous concernant**
 - ♦ **dans l'encadré « professionnel concerné », le nom et les coordonnées de l'infirmier(e) que vous avez choisi**
- **adressez-nous cette fiche de consentement (n'oubliez pas la signature)**
- **prenez ensuite contact avec l'infirmier(e) choisi pour prendre rendez-vous.**

Vous pouvez recevoir le dossier de demande de prise en charge de l'intervention d'un(e) infirmier(e) en ville par courrier en nous téléphonant au 01.46.36.51.28

L'infirmier(e) effectuera une évaluation hebdomadaire qu'il (elle) transmettra au réseau.

Les honoraires de ces consultations sont réglés directement à l'infirmier(e) par le réseau ROPE.

- vous n'avez rien à régler
- vous n'avez pas à justifier du montant de vos ressources pour bénéficier de ces interventions.

Le réseau ROPE vous contactera ultérieurement pour évaluer l'efficacité de ce dispositif.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou renseignement complémentaire. Vous trouvez nos coordonnées dans la rubrique "Contact ».